

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 6655

présenté par

Mme Panot, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,  
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguiet, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la dernière phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« serre »

insérer les mots :

« , d'atteintes à la biodiversité et de consommation de ressources naturelles, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à intégrer dans l'affichage environnemental, l'impact environnemental d'un bien ou service en termes d'atteintes à la biodiversité et de consommation de ressources naturelles.

La biodiversité et les ressources sont des biens communs que nous devons protéger. De plus, la biodiversité permet de lutter contre le changement climatique. Dès lors, inclure dans l'affichage environnemental les atteintes à la biodiversité et la consommation de ressources naturelles est une nécessité.